


Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20240604-2024_073_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION
« NOCTAMBUS » POUR L'ANNÉE 2024 (7.5)

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juin à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de conseillers votants :	32
Date de convocation du Conseil :	24 mai 2024
Date d'affichage de la convocation :	24 mai 2024

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYENNINCK, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs, ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, JUILLARD, (conseillers).

Pouvoirs :

Mme GILLET donne pouvoir à Mme COURT,
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COSSARD,
M. IVANEZ donne pouvoir à Mme CETTIER,
Mme GIET donne pouvoir à M. PELLETIER,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. SIGAUD,
M. CADOUX donne pouvoir à Mme ASSENARE,
M. MAZET donne pouvoir à Mme ZELLER,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,
M. DUVILLARD donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. DANGUY donne pouvoir à M. DESAY,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. LEVITRE,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absente : Mme CHARRE.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2024_038_DEL du 8 avril 2024 portant sur l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2024,

VU le budget communal,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT la nécessité de compléter le montant de la subvention 2024 octroyée à l'association « Noctambus » eu égard à la notification des règlements à venir (factures part association et part TPG),

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer à l'association « Noctambus » une subvention complémentaire d'un montant de 3700 €,
- **CHARGE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué de signer tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

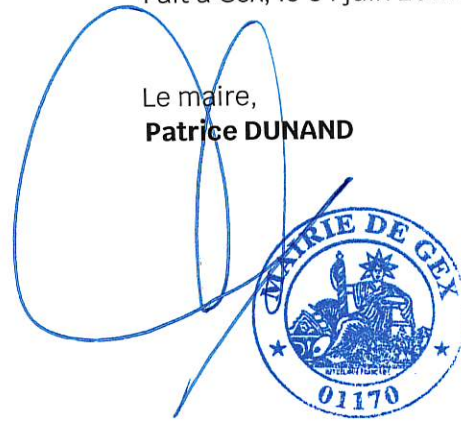
Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240604-2024_073_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 juin 2024.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 06 juin 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 06 juin 2024.